

Les violences conjugales

Par **mickalina**, le **29/09/2019** à **11:11**

Bonjour ,

Que pensez-vous des dispositifs mis en place à ce jour pour combattre la violence conjugale ?

Personnellement je trouve qu'il n'y a pas assez de moyens mis en place.

Le gouvernement parle de bracelet électronique ,qui serait mis en place d'ici l'an prochain (Je pense) mais pour le moment les femmes doivent se contenter de contacter les associations,les forces de l'ordre ou le 39.19.

Je pense ce qui serait intéressant à mettre en place est un suivi social ,psychologique pour les couples .

Hâte de lire vos point de vue !

A bientôt :)

Par **Dolph13**, le **29/09/2019** à **12:36**

Bonjour,

Votre débat est très intéressant, car il y a pleins d'enjeux auxquels on a du mal à répondre.

Je pense surtout qu'il faudrait dans un premier temps que les moyens déjà mis en place soient respectés. On dit aujourd'hui aux personnes victimes de violences conjugales de porter plainte mais quand elles le font elles ne sont pas toujours prises au sérieux et on a déjà vu des femmes mourir sous les coups de leur mari alors qu'elles ont porté plaintes 5 fois contre lui sans que les plaintes soient vraiment enregistrés.

De même, un homme qui porte plainte contre sa femme est rarement pris au sérieux. Et je ne

parle pas des couples homosexuels.

Il faudrait aussi rendre une justice plus juste envers la victime. C'est totalement injuste qu'un époux causant des violences conjugales ne prennent que du sursis. Et si on regarde les médias, cela arrive trop souvent et ça n'empêche pas à l'époux violent de recommencer.

Si déjà on arrive à voir une procédure pénale plus juste et une justice plus juste, ce sera un bon début. Quant aux bracelets électroniques, je ne sais pas si cela fonctionnerait vraiment. A voir comment le législateur prévoira son application. Mais votre idée de suivi social et psychologique peut être une bonne idée également.

Hâte de lire les avis des autres ^^

Par **shakan**, le **01/10/2019** à **13:33**

Bonjour,

Je pense qu'il est question d'éducation de base, il faut mettre au point un système où la notion de gentleman serait obligatoire à apprendre avant le mariage même.

Par **LouisDD**, le **01/10/2019** à **14:30**

Et quid des violences de la compagne sur son compagnon ?
Et mettre une expression du 19e siècle dans un débat moderne... un gentleman battait probablement sa femme ou exerçait une violence morale sur elle...

Par **Lorella**, le **01/10/2019** à **15:06**

Le gouvernement veut mettre en place des mesures pour accompagner les parents dès le 4eme mois de grossesse jusqu'aux 2 ans et demi de l'enfant. pour réduire les inégalités et offrir les mêmes chances pour s'insérer dans la société.

https://www.lexpress.fr/education/comment-et-pourquoi-le-gouvernement-veut-peser-sur-les-1000-premiers-jours-des-enfants_2098495.html

Pourquoi ne pas mettre en place avant la sortie scolaire (16 ans) des mesures pour éduquer les élèves à la vie conjugale ? Shakan a raison de lancer cette idée.

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/10/2019** à **07:41**

Bonjour

J'ajoute mon petit grain de sel.

Une grande injustice est que ce sont les victimes qui sont placées dans un foyer le temps de la procédure, alors que l'auteur lui reste au domicile.

Bon après, vous me direz que ces structures sont justement faites pour protéger les victimes

...

Par **MorganM**, le **02/10/2019** à **23:34**

[quote]

Une grande injustice est que ce sont les victime qui sont placés dans un foyer le temps de la procédure, alors que l'auteur lui reste au domicile

[/quote]

Certains parquets font désormais en sorte, au stade de l'enquête, que cela soit désormais l'inverse qui se produise à savoir l'éloignement de l'auteur du foyer. Mais parfois, il peut y avoir nécessité de conserver secrète l'adresse exacte de la victime ce qui implique qu'elle ne demeure pas dans son domicile.

La politique pénale en matière de violence intrafamiliale (parce que le mot "conjugal" est un peu trop réducteur finalement, ne regroupant pas les enfants qui sont aussi les grands oubliés de ces violences, ou encore, terme donnant l'impression de ne concerner que les époux mariés) est assez fournie en la matière. Les parquets mettent en place de véritables politiques spécifiques avec des partenariats avec d'autres acteurs locaux (associations d'aide aux victimes ; ; ils donnent des directives particulières aux services de police et de gendarmerie, comme l'obligation de recueillir systématiquement une plainte dès lors qu'une victime se présente (de manière à éviter la simple main courante), l'évaluation et la prise en compte des violences psychologiques, les constatations prises directement par photographies dans l'attente de'une réquisition du médecin... Il y a aussi la multiplication des téléphones grave danger, les TGD, ou encore le recours à la "CPPV-CJ" (convocation par procès verbal avec placement de l'intéressé sous contrôle judiciaire assorti de plusieurs obligations particulières au premier rang desquels l'interdiction d'entrer en contact avec la victime) dans l'attente de l'audience.

Un magistrat du parquet est souvent spécialement affecté aux violences intrafamiliales (généralement le magistrat chargé des atteintes aux personnes).

Il y a également une sensibilisation à la prise en charge systématique des enfants témoins de violences (administrateur ad hoc, etc).. La loi du 3 août 2018 prévoit d'ailleurs des aggravations lorsque des violences ont été commises en présence de mineurs.

Les victimes peuvent demander au juge aux affaires familiales la délivrance d'une ordonnance de protection afin d'interdire à l'auteur d'entrer en relation avec la victime ; ou encore de dissimuler la nouvelle adresse choisie par la victime.

Enfin, il ne faut pas oublier que la procédure pénale française (sauf quelques exceptions particulières) n'implique pas qu'un dépôt de plainte soit nécessaire pour l'ouverture d'une

enquête et l'exercice des poursuites. Par conséquent il n'est pas indispensable qu'une victime de telles violences dépose plainte pour qu'une enquête soit ouverte à l'initiative du parquet.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/10/2019** à **14:58**

Bonjour

Un grand merci à Morgan pour ces informations.